

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2006-09 B DU 02 AOUT 2006

Portant autorisation de ratification du Traité modifié de l'Union Economique et Monétaire Oue~~st~~-Africaine' (UEMOA) signé le 29 janvier 2003 à UaKar (République du Sénégal) entre les huit (08) Etats membres de l'UEMOA.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit:

Article 1^{er}: Est autorisée la ratification par le Président de la République, du Protocole du Traité modifié de l'Union Economique et Monétaire Oue~~st~~-Africaine (UEMOA) signé le 29 janvier 2003 à Dakar (République du Sénégal) entre les huit (08) Etats membres de l'UEMOA.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 02 août 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



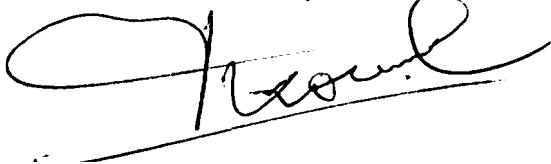
Dr Boni YAYI.-

Le Ministre des Affaires Etrangères,



Mariam ALADJI BONI DIALLO

Le Ministre Délégué Chargé du Budget
auprès du Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Albert Sègbégnon HOUNGBO.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MAE 4
MDCTTP/PR 4 MDEF 4 MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG
4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC-IGE 4 GCONB-DGCST-
INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR -FDSP 02
JO 1.-